

Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Site de Reims

Le recteur de l'académie de Reims à Destinataires in fine

Rectorat
DRAFPIC – Site de Reims
17 boulevard de la Paix
CS 50033
51722 Reims cedex

Affaire suivie par : Cassandra CHOUIKINE Tél : 03 26 61 20 49

Mél: cassandra.chouikine@ac-reims.fr

Reims, le 2 février 2024

Objet : Campagne de recrutement des Conseillers en Formation Professionnelle (C.F.P.) – Appel à candidatures pour l'année de formation 2024-2025

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Les missions du Conseiller en Formation Continue (C.F.C.) se sont vues élargies, et ces évolutions ont donné lieu à l'élaboration d'un nouveau référentiel métier, du Conseiller en Formation Professionnelle (C.F.P.), en date du 24 février 2023.
 - Les textes correspondants n'étant pas encore parus, les conditions actuelles de recrutement, de formation, de nomination et d'exercice des C.F.C. / C.F.P. sont définies par le décret n°90-426 du 22 mai 1990 (J.O du 26 mai 1990) et la note de service n°90-129 du 14 juin 1990 (B.O.E.N n° 25 du 21 juin 1991).
- 1.2 Compte tenu des postes de Conseiller en Formation Professionnelle susceptibles d'être vacants en septembre 2024, ainsi que des demandes éventuelles de mutation émanant des C.F.P. actuellement en poste, l'appel à candidatures revêt nécessairement une portée générale pour des affectations qui peuvent donc concerner l'ensemble des GRETA-CFA de l'académie.
 - Dans ces conditions, le postulant fait acte de candidature, sans tenir compte de l'implantation géographique des postes actuellement repérés comme vacants, ou susceptibles de l'être.
- 1.3 Conformément au décret n°90-426 du 22 mai 1990, les C.F.P., nommés par le recteur d'académie, contribuent, sous l'autorité hiérarchique du Délégué Régional Académique Adjoint à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAAFPIC), à la conception, à la réalisation, à l'animation et à la coordination de la politique et des actions de formation et prestations mises en œuvre par les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation.
- 1.4 Peuvent postuler aux fonctions de C.F.P.:
 - les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que ceux d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche;
 - les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A;
 - par dérogation, les personnels non titulaires de l'Éducation nationale et les candidats extérieurs qui devront justifier à minima d'un titre ou d'un diplôme de niveau bac + 3 (niveau de la catégorie A) et d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de C.F.P.
- 1.1 Une indemnité de sujétions spéciales est attribuée aux personnels titulaires ou stagiaires ou aux agents contractuels, chargés à temps plein des fonctions de C.F.P., en contrepartie des contraintes liées à l'emploi. Au 1^{er} septembre 2023, le montant annuel de cette indemnité est de 10 086€ bruts, soit un versement mensuel de 840,50€ bruts (décret n°90-165 du 20 février 1990 arrêté du 13/07/2023).



2 RÉUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information, pour présenter les missions du C.F.P. sont organisées comme suit :

Aube Le mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 16h00

Haute-Marne Au GRETA-CFA Sud Champagne

Lycée les Lombards

12 avenue des Lombards à TROYES (salle rouge)

Ardennes Le mercredi 20 mars 2024 de 14h00 à 16h00

GRETA-CFA des Ardennes Lycée François Bazin

145 avenue Charles de Gaulle à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES (salle visioconférence)

Marne Le mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 16h00

A la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle

Initiale et Continue (DRAFPIC) – Site de Reims 17 boulevard de la Paix à REIMS (salle Condorcet)

3 PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

- 3.1 Tous les postulants doivent adresser leur dossier de candidature dûment complété, et accompagné des pièces justificatives, à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique Adjoint à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAAFPIC) de l'académie de Reims, à l'adresse : ce.daípic@ac-reims.fr. Cet envoi doit se faire par voie hiérarchique pour les agents relevant de la fonction publique.
- 3.2 La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 14 avril 2024.
- 3.3 Examen des candidatures

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien approfondi de recrutement, qui se déroulera sur <u>la semaine du 13 mai 2024</u>. Durant cet entretien, les candidats seront amenés à composer une note professionnelle, puis échangeront de leur production et de leur parcours professionnel et motivations avec le jury.

3.4 La Commission Consultative Compétente à l'égard des C.F.P. se réunira <u>le jeudi 20 juin 2024</u>, afin de donner son avis sur les candidats retenus et inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de C.F.P, pour l'année 2024-2025. Cette liste m'est ensuite soumise pour validation.

4 RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature, l'annexe (profil de poste) et le référentiel « métier » de C.F.P. sont disponibles et téléchargeables sur le site du rectorat de Reims : https://www.ac-reims.fr/offres-d-emploi (Recrutement / Offre d'emploi dans l'académie / Campagne de recrutement Conseillers en Formation Professionnelle 2024-2025)

Les dossiers complétés sont à adresser par voie électronique à l'adresse : ce.dafpic@ac-reims.fr (cf. point 3.1)

Vincent Stanek